

MAIRIE DE MULSANNE

Conseil Municipal du 23 février 2011- Compte-rendu

A l'ouverture de la séance, le Maire a demandé à ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le conseil a donné son accord.

Le Maire a informé des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le conseil municipal.

Point 1 : Les procès verbaux des conseils tenus les 24 novembre, 8 décembre et 15 décembre 2010 ont été approuvés. Ils sont consultables en mairie.

Point 2 : Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le Maire a présenté la situation dans les domaines suivants :

- Les perspectives économiques pour 2011,
- L'incidence de la crise économique et financière sur les collectivités,
- Les principales mesures de la loi de finances 2011 qui impactent les collectivités,
- La situation de la commune et les évolutions à moyen terme pour la commune,
- Les propositions pour l'équilibre budgétaire à moyen terme.

La situation de la commune oblige les élus à rechercher toutes les pistes permettant de dégager des économies de fonctionnement.

Point 3 : Le conseil municipal a approuvé les projets de conventions pour la mise à disposition du directeur au centre socioculturel (Convention avec le FONJEP, convention avec la fédération des MJC).

La convention avec le FONJEP acte l'attribution d'un poste entier sur une période de trois ans.

La convention avec la FFMJC est signée pour une durée de trois ans. Elle précise les conditions de mise à disposition du directeur, l'indexation de la participation de la ville, le profil du poste de directeur. Le délai de préavis pour rupture de la convention est ramené à 6 mois.

Point 4 : Le conseil a émis un avis favorable sur le montant prévisionnel de la subvention versée au centre socioculturel pour l'année 2011. Elle comprend :

- 59 000€ pour l'action animation globale et coordination,
- 131 458€ pour l'action animation dans le domaine enfance jeunesse,
- 9 083€ pour l'action animation sociale et culturelle de la vie locale.

Point 5 : Les propositions de subventions aux associations ont été entérinées par le conseil municipal.

Point 6 : Le règlement pour l'utilisation de la salle Edith Piaf a été modifié. La location gratuite pour les associations ne pourra se faire qu'en semaine du lundi au jeudi. Le tarif de location appliqué le vendredi sera le même que pour le samedi et le dimanche. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Point 7 : Pour formaliser les relations entre le comité des fêtes et la collectivité une convention a été élaborée. Elle a été approuvée par le conseil.

Point 8 : Le conseil a approuvé le montant de la participation financière de la commune au Syndicat Intercommunal de Musique. Pour l'année 2011 elle s'élève à 74 668€.

Point 9 : La contribution de la commune au Syndicat du bassin du Rhône pour l'année 2011 a été approuvée pour un montant de 14 616€.

Point 10 : Le conseil municipal a accordé au CCAS une subvention de 7000€.

Point 11 : Le contrat de maintenance des logiciels de la mairie arrivant à son terme le 28 février 2011, le conseil a approuvé les propositions faites par la société SEGILOG pour un contrat de 3 ans.

Point 12 : Le conseil a accepté de confier à la société CTR de faire un diagnostic complet des procédures liées à la paie des agents pour identifier des sur cotisations potentielles et solliciter auprès des organismes compétents les remboursements éventuels. La rémunération de CTR sera de 35% des régularisations obtenues.

.../...

Point 13 : Par délibération du 8 juin 2010, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la TLPE sur la commune. Il a été décidé de confier à la société CTR de réaliser l'inventaire des surfaces publicitaires sur la commune. Sa rémunération sera de 35% du produit de la TLPE de l'année 2011 et 2% des recettes supplémentaires dégagées sur les exercices 2012 et 2013.

Point 14 : Les restes à réaliser en investissement de l'année 2010 ont été approuvés. Ils s'élèvent à 200 039,43€ en dépenses et à 11 912€ en recettes.

Point 15 : Le secteur petite enfance organise une session de préparation à la rentrée scolaire pour les enfants scolarisables en septembre et qui ne connaissent pas l'accueil en collectivité. Cette action qui s'étend sur 14h sera facturée 15,26€.

Point 16 : Le règlement intérieur de la halte garderie « Les Petits Loups » a été approuvé.

Point 17 : Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté en conseil communautaire le 17 décembre 2010.

Point 18 : Le conseil a approuvé l'annulation de la rétrocession de la parcelle cadastrée AC 702 devenue sans objet et a accepté la rétrocession de la parcelle cadastrée AC 687 à l'euro symbolique.

Point 19 : Le Maire a été autorisé à signer la convention de mise à disposition de la commune de la plateforme « Sarthe Marché Public » par le conseil général.

Point 20 : Le conseil a voté un vœu aux parlementaires sarthois afin qu'ils manifestent leur opposition au projet de faire financer le programme ANRU par les organisme HLM.

Point 21 : Le Maire a été autorisé à déposer une demande de financement du projet de restructuration et réhabilitation des salles de la restauration scolaire de Flora au titre de la DETR 2011.

Informations

Prochain conseils municipaux :

- Le 21 mars 2011 à 20h: projet de réorganisation des écoles.
- Le 20 avril 2011 à 20h : budget 2011 et vote des taux des taxes communales.
- Le 22 juin 2011 à 20h.

Le 11 mars à 20h salle Edith Piaf réunion publique de présentation des travaux du groupe de travail sur l'évolution des écoles.

Le procès verbal de la présente réunion du conseil municipal sera consultable en mairie dès son approbation.

Le Maire,
Jean-Claude FERRÉ

